

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 25 juin 2013

L'an deux mille treize, le vingt- cinq juin à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M STOURME.

Présents : Mesdames et Messieurs, DELAVAU Jean-Claude, DUBUIS Simone, DUTORDOIR Monique, GIROUD Christian, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LEPESME Chantal, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, PRUDON Michel, SPITAEELS Jérôme, STOURME Patrick.

<u>Absents excusés</u> : M HEYLLIARD Jean-François	- pouvoir à M GIROUD Christian
M PERCIK Patrick,	- pouvoir à Mme PIOT Valérie
M. VERSAULT Albert	- pouvoir à Mme DUBUIS Simone
M DARRICAU Jean-Pierre	- pouvoir à Mme LEVAILLANT Pascale
M CAMPENON Hervé,	- pouvoir à M STOURME Patrick
M DENEST Bernard,	- pouvoir à Mme MICHARD Céline
M BERTHELOT Albert	- pouvoir à Mme LAB Brigitte
M HUSSON Olivier	- pouvoir à Mme LAFORGE Martine
M MENESTRET Yannick	- pouvoir à M PRUDON Michel

Absents excusés : M FOREST Gilles, GOASDOUE Bernadette, LARMURIER Isabelle, PLATEL Véronique, BEAUGRAND Etienne,

Secrétaire de séance : M JENNEPIN Eric

Date de convocation : 17 juin 2013

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 24

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

- 1 ➤ **contrat robot piscine.**
- 2 ➤ **décisions modificatives bus jeunesse.**
- 3 ➤ **décision modificative SPANC**
- 4 ➤ **décisions modificatives piscine**
- 5 ➤ **convention prêt remorque**
- 6 ➤ **Indemnités Trésorier**
- 7 ➤ **Poursuite de l'élaboration du dossier ZAC**

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

➤OBJET : Convention de location longue durée d'un robot nettoyage piscine.

Mme PIOT, Vice-présidente,

Explique qu'il est nécessaire de reprendre le contrat de location d'un robot nettoyeur de bassin conclue par la mairie de Courpalay et la société MARINER 3S France afin de pouvoir assurer le nettoyage quotidien des bassins par les employés de la piscine des Sources de l'Yerres.

Propose de signer la convention ci-jointe avec la société MARINER 3S FRANCE pour la location longue durée d'un robot de nettoyage des bassins de la piscine des Sources de l'Yerres.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent M. le Président à signer la convention ci-jointe avec la société MARINER 3S France pour la location longue durée d'un robot de nettoyage des bassins de la piscine des Sources de l'Yerres.

➤ **OBJET : Décisions Modificatives Bus Jeunesse: compléments d'aménagement.**

Mme LAFORGE, Vice-présidente,

Afin de prévoir les compléments d'aménagement suivants : aménagement interne bus, flocage logo sources de l'Yerres, rampe d'accès handicapés, propose les décisions modificatives suivante :

1111.67 rampe handicapés

Compte 020 - 1 111.67 Euros

Compte 2181 +1 111.67 Euros

Flocage 1124.24

Compte 020 - 1 124.24 Euros

Compte 2181 +1 124.24 Euros

Coffrage chauffage 919.60

Compte 020 - 919.60 Euros

Compte 2181 +919.60 Euros

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent de prendre les Décisions Modificatives suivantes :

1111.67 rampe handicapés

Compte 020 - 1 111.67 Euros

Compte 2181 +1 111.67 Euros

Flocage 1124.24

Compte 020 - 1 124.24 Euros

Compte 2181 +1 124.24 Euros

Coffrage chauffage 916.60

Compte 020 - 916.60 Euros

Compte 2181 +916.60 Euros

➤ **OBJET : Décision Modificative SPANC: remboursement contrôle SPANC.**

Mme LAFORGE, Vice-présidente,

Afin de prévoir le remboursement de trois contrôles SPANC Vaudoy en Brie, propose la décision modificative suivante :

Compte 611 - 150 Euros

Compte 673 +150 Euros

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent de prendre la Décision Modificative suivante :

Compte 611 - 150 Euros

Compte 673 +150 Euros

➤ **OBJET : Décisions Modificatives Piscine: suppléments divers.**

Mme LAFORGE, Vice-présidente,

Afin de prévoir les suppléments suivants : achats matériels espaces verts, tests de contrôle, achats caisses/snack, fournitures petit équipement, diagnostic PMR, vêtements de travail propose les décisions modificatives suivante :

achats matériels espaces verts

Compte 020 - 4 700 Euros

Compte 2158 +4 700 Euros

tests de contrôle

Compte 022 - 765.44 Euros

Compte 6228 +765.44 Euros

meubles

Compte 2135 - 3 226.78 Euros

Compte 2184	+3 226.78 Euros
fournitures petit équipement	
Compte 022	- 2 000 Euros
Compte 60632	+2 000 Euros
diagnostic PMR	
Compte 022	- 1 136.20 Euros
Compte 617	+1 136.20 Euros
vêtements de travail	
Compte 022	- 480 Euros
Compte 60636	+480 Euros
Interventions sécurité	
Compte 022	- 1 190.02 Euros
Compte 611	+1 190.02 Euros
Les membres du Conseil Communautaire,	
Après en avoir délibéré,	
À 23 voix Pour et 1 Abstention Mme LEVAILLANT	
Acceptent de prendre les Décisions Modificatives suivantes :	
Achats matériels espaces verts	
Compte 020	- 4 700 Euros
Compte 2158	+4 700 Euros
Tests de contrôle	
Compte 022	- 765.44 Euros
Compte 6228	+765.44 Euros
Mobiliers	
Compte 2135	- 3 226.78 Euros
Compte 2184	+3 226.78 Euros
Fournitures petit équipement	
Compte 022	- 2 000 Euros
Compte 60632	+2 000 Euros
Diagnostic PMR	
Compte 022	- 1 136.20Euros
Compte 617	+1 136.20 Euros
Vêtements de travail	
Compte 022	- 480 Euros
Compte 60636	+480 Euros
Interventions sécurité	
Compte 022	- 1 190.02 Euros
Compte 611	+1 190.02 Euros

➤OBJET : convention de prêt de matériel à l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers.

M STOURME, Président,

Explique qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle convention règlementaire de prêt de la remorque à l'association des JSP pour les deux années à venir. Il est proposé qu'à l'issue d'une période de prêt de 4 années consécutives, le bien soit cédé à l'association pour l'euro symbolique.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 22 voix Pour, 1 Abstention M DELAVAUX et 1 voix Contre Mme LAB.

Autorisent M. le Président à signer la convention ci-jointe avec l'association des JSP.

➤ OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des établissements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le Président propose de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil ;

cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 44 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précise.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire

À l'unanimité,

Décident :

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil ;

Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 44 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

➤OBJET : Poursuite du dossier de création ZAC.

Vu les statuts de la Communauté de Communes les Sources de l'Yerres

Vu la délibération en date du 30 septembre 2009 concernant les modalités de concertation de la ZAC, dans laquelle la Communauté de Communes :

- **ARRETE** les objectifs exposés pour l'aménagement de la zone de développement économique des Sources de l'Yerres et la délimitation de la zone d'étude ;

- **DÉCIDE** l'ouverture de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement concerté sur le secteur précité ;

- **DIT** que la concertation associera, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ;

- **DÉCIDE** de poursuivre les études nécessaires à la création de la ZAC et de lancer les consultations pour lesdites études dont l'état d'avancement sera systématiquement renseigné sur le site de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres;

Monsieur le Président

Rappelle :

- Que la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres a pour compétence statutaire :
« Création, aménagement gestion et entretien de la zone d'Activités Intercommunale de 29 hectares, telle que définie dans le schéma Directeur Yerres-Bréon ».

- Que cette Zone d'Activités, dénommée Parc d'Activités des Sources de l'Yerres, est située sur les communes de Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux ;

Propose au conseil de :

- Poursuivre l'élaboration du dossier ZAC avec reprise de la concertation, finalisation du dossier de création de la ZAC sans reprise globale des études en adaptant le dossier précédemment établi au contexte réglementaire actuel.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

ACCEPTENT de :

- Poursuivre l'élaboration du dossier ZAC avec reprise de la concertation, finalisation du dossier de création de la ZAC sans reprise globale des études en adaptant le dossier précédemment établi au contexte réglementaire actuel.

AUTORISENT le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Contrat aidé

Mme Perigault

Annonce le recrutement de la personne remplaçant M Chatard en contrat aidé sur le poste d'accueil « + de services au public ». 3 candidats de grande qualité ont été reçus. La candidature de M DEXEMPLE Olivier a été retenue car lui seul maîtrise parfaitement l'informatique, dans le but d'une passation future avec M Chatard.

La date de prise de fonction est prévue au 19 août 2013

Modification des Statuts du SPANC

M Stourme

Informe de la validation par la sous-préfecture de Provins de la modification des statuts pour le SPANC. L'arrêté et les statuts modifiés ont été envoyés dans chaque Mairie.

Représentation des délégués communautaires 2014

M Stourme

Informe du vote des 9 communes concernant la future répartition des sièges et le nombre des sièges des délégués communautaires en 2014 : 8 communes ont votées favorablement et 1 commune a voté contre, avec accord : 28 sièges.

Chemins de randonnées

M Stourme

Informe que la totalité des bornes des chemins de randonnées a été retirée par les communes concernées.

SIG

M Stourme

Informe que tous les documents nécessaires au SIG ont été remis par l'ensemble des communes.

Contrats en concurrence

M Stourme

Informe de la remise en concurrence de certains des prestataires de la Communauté de Communes :

- **Contrat espace verts** :

Le marché public a été infructueux dû aux prix très élevés des sociétés candidates. Le choix a été donc fait de travailler par bons de commande avec la société EARD moins onéreuse malgré une hausse de ses prix pratiqués l'année dernière.

- **Contrat photocopieur** :

La société Konica a été retenue. La négociation a permis une économie de 16% par rapport aux prix pratiqués sur 2012.

- **Contrat informatique** :

La société BISIS a été retenue avec une économie de 9% par rapport aux prix pratiqués sur 2012.

M Stourme

Annonce la date du prochain conseil communautaire le mardi 17 septembre à 20h30.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21 heures 22**